

Note de service

DESTINATAIRES : Personnel infirmier dans les urgences du CISSSMO

EXPÉDITEUR : Hugo Loiselle, Coordonnateur clinico-administratif, urgence et soins intensifs, DPSCS

Annie Tremblay, conseillère en soins infirmiers à la gestion de la qualité et des risques, DQEPE

DATE : 2022-03-24

OBJET : **Encodage d'un usager par les SPU à l'urgence**

À la suite d'un événement sentinelle où un usager instable a été encodé et redirigé dans un autre hôpital, nous procèderons à des travaux afin d'actualiser et d'harmoniser les rôles et responsabilités des intervenants répondant à un encodage en provenance des services pré hospitalier d'urgence.

Entre-temps, nous aimerions vous rappeler certains principes à respecter :

- Seule la trajectoire des IPIM permet une réorientation vers un centre d'hémodynamie, après une télémétrisation d'un ECG et la mise en tension du centre tertiaire. Seul le médecin peut autoriser celle-ci après une évaluation. Il est donc exclu de demander une réorientation pour d'autres motifs.
- Remplir le formulaire [CLI-60153 Mise en tension de la salle d'urgence par les SPU](#) lors d'un encodage comme attendu par l'OIIQ et le consigner au dossier de l'usager.
- Par souci de confidentialité, aucun indice nominatif ne peut être utilisé lors de l'encodage (Nom, RAMQ, etc.).

Merci de votre collaboration

HL et AT